



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 pour la vigilance environnementale créée en 1988, agréée et représentative au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article 40 de la loi du 16 juillet 1976 relative à la protection de la nature

SITUATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS L'AUDE au 31/12/2022

Bulletin d'information, avril 2023

Volumes de production par type d'EnR

Eccla soutient -par principe- le développement des énergies renouvelables, sauf les projets qui consomment trop d'espace naturel ou agricole et ceux qui dégradent sévèrement les paysages. Nous pensons que les énergies fossiles et fossiles ont fait leur temps et nous sommes convaincus que la sobriété collective autant qu'individuelle doit accompagner le déploiement de ces nouvelles sources d'énergie.

Nous suivons donc avec intérêt la progression, dans l'Aude, des installations produisant de l'électricité en exploitant les EnR, à partir de différentes sources de données, voir le graphique ci-dessous. Les derniers chiffres montrent que le photovoltaïque est en train de rattraper l'éolien. Bien sûr, ce dernier aura prochainement sa revanche avec l'installation, en 2024, des 2 fermes pilotes éoliennes en mer au large de Gruissan et Leucate/le Barcarès, et surtout de la ou des fermes éoliennes industrielles qui devraient suivre.

EnR produites par type dans l'Aude, situation fin 2022

Type EnR	Puiss installée Mw	Part/total	Evolution 2017-2022	Puiss autorisée non installée Mw	Puiss totale dispo à court terme Mw**	Energie électr. annuelle injectée Mwh	Part/total
Eolien	467,57	53,3%	11%	118 *	585,57	884 087	69,6%
Solaire	272,79	31,1%	100%	204 *	476,79	330 240	26,0%
Hydraulique	132,63	15,1%			132,63	51 276	4,0%
Bio-énergies	4,48	0,5%			4,48	4 723	0,4%
TOTAL AUDE	877,47	100%			1 199,47	1 270 326	100%

Source: Registre national des installations de production d'électricité

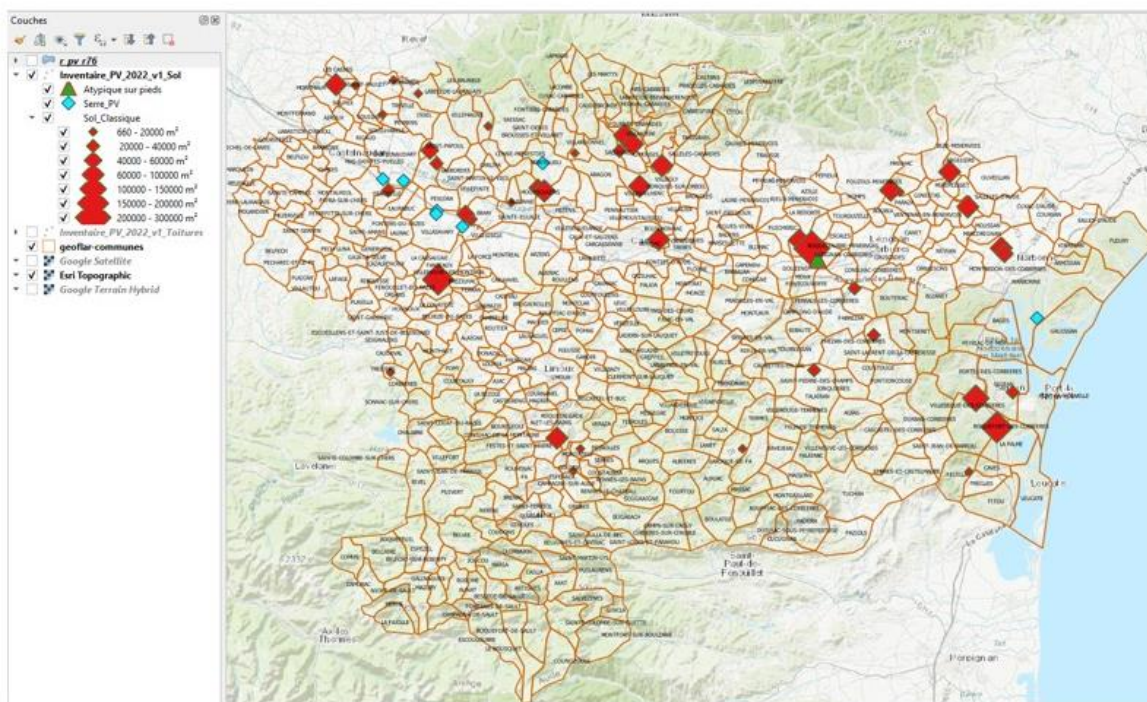
* Selon déclarations du Préfet dans l'Indépendant du 30/01/23

** Hors éolien en mer

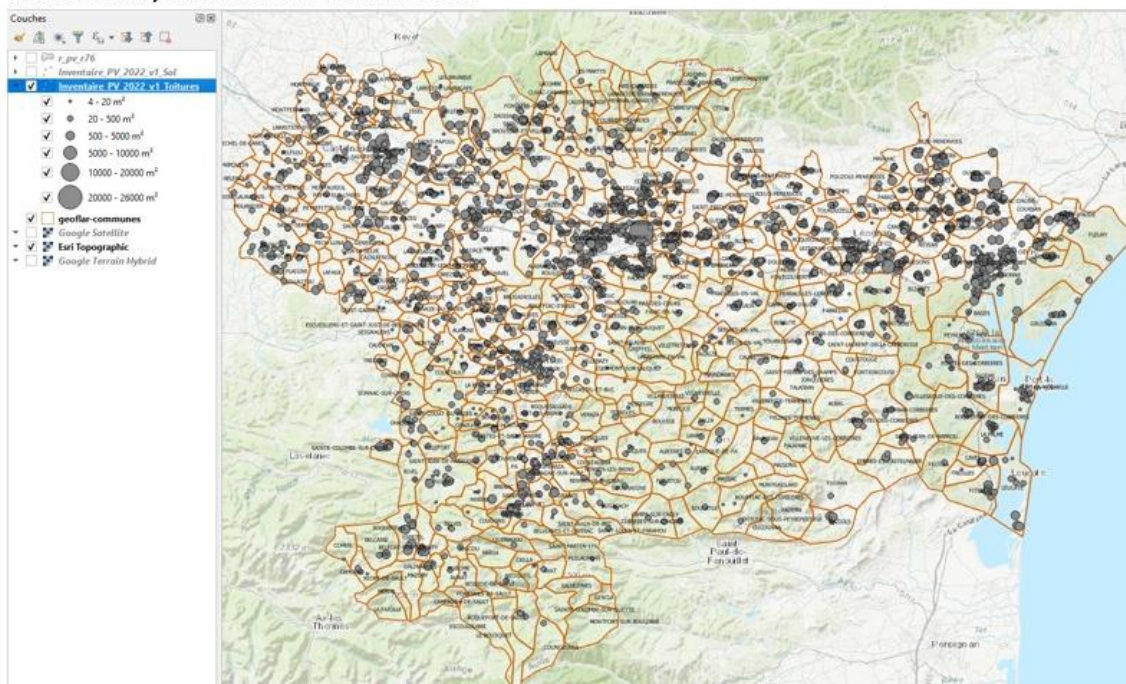
Répartition des installations de production d'énergie photovoltaïque

ECCLA a présenté au Pôle EnR de la DDTM, puis dans diverses réunions publiques, une cartographie instantanée des installations photovoltaïques dans l'Aude. Ces cartes, élaborées lors d'un stage, sont issues de la photo-interprétation des photos aériennes du Géoportail et/ou de Google Earth, complétée par l'analyse du Registre National des Installations de production d'Electricité. Elles montrent la répartition des fermes photovoltaïques (carte 1) et des installations en toiture (carte 2) par classes de superficie.

Carte 1 : fermes photovoltaïques (fermes au sol et serres photovoltaïques) dans l'Aude, situation décembre 2022

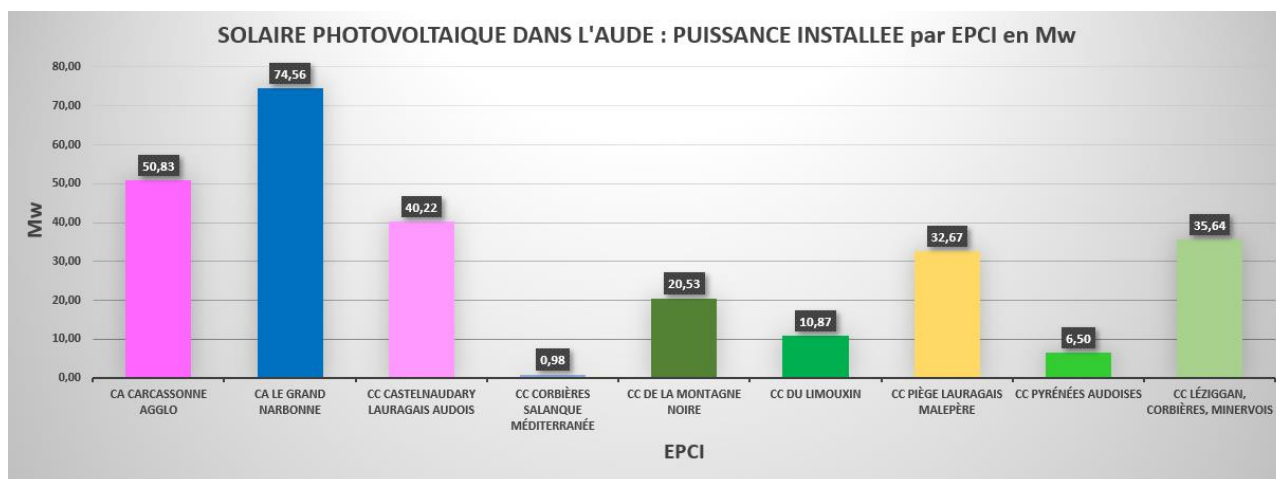


Carte 2 : photovoltaïque en toiture (toitures individuelles, commerciales, industrielles) dans l'Aude, situation décembre 2022



Volume de production d'énergie photovoltaïque par EPCI

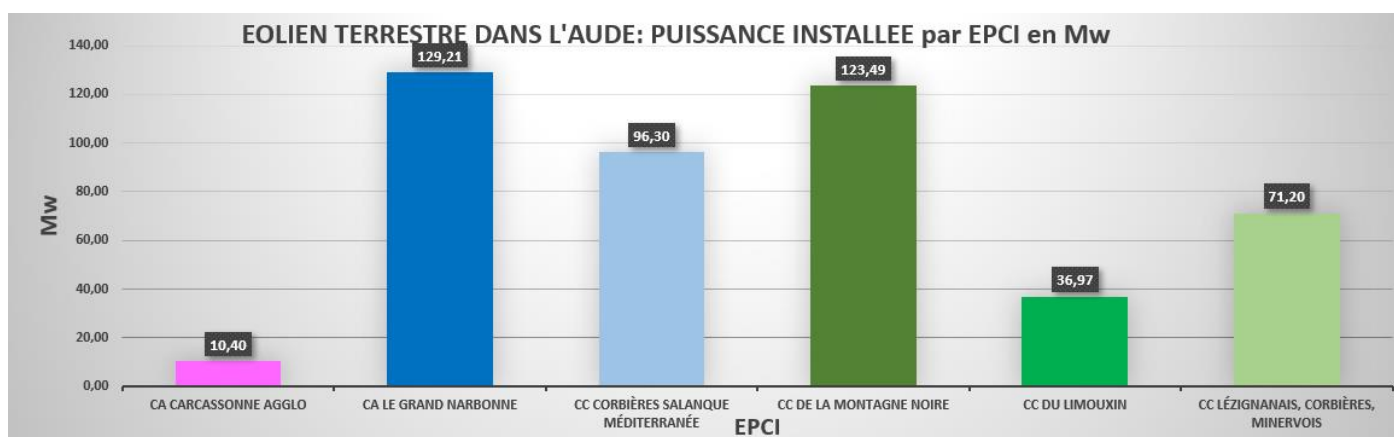
Les installations solaires photovoltaïques représentent, dans l'Aude, une puissance installée de 272,79 Mw soit 31,1% des EnR du département. 204 autres Mw devraient être prochainement installés qui rééquilibreront le rapport éolien/solaire. C'est le 5^{ème} département d'Occitanie en termes d'équipement après le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne. Ces mégawatts sont produits principalement par 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (74,56 Mw, soit 27,3% du total départemental), la communauté d'agglomération de Carcassonne (50,83 Mw, 18,6%), la communauté de communes Castelnaudary Lauragais audois (40,22 Mw, 14,7%) et la communauté de communes du Lézignanais Corbières Minervois (35,64 Mw, 13,1%). La situation de plusieurs EPCI (Corbières Salanque Méditerranée et Pyrénées audoises) est tout à fait surprenante. L'ensoleillement et les facilités de raccordement au réseau électrique (RTE ou Enedis) expliquent la situation contrastée des EPCI vis-à-vis de cette source d'énergie.



Source: registre national des installations de production d'électricité

Volume de production d'énergie éolienne par EPCI

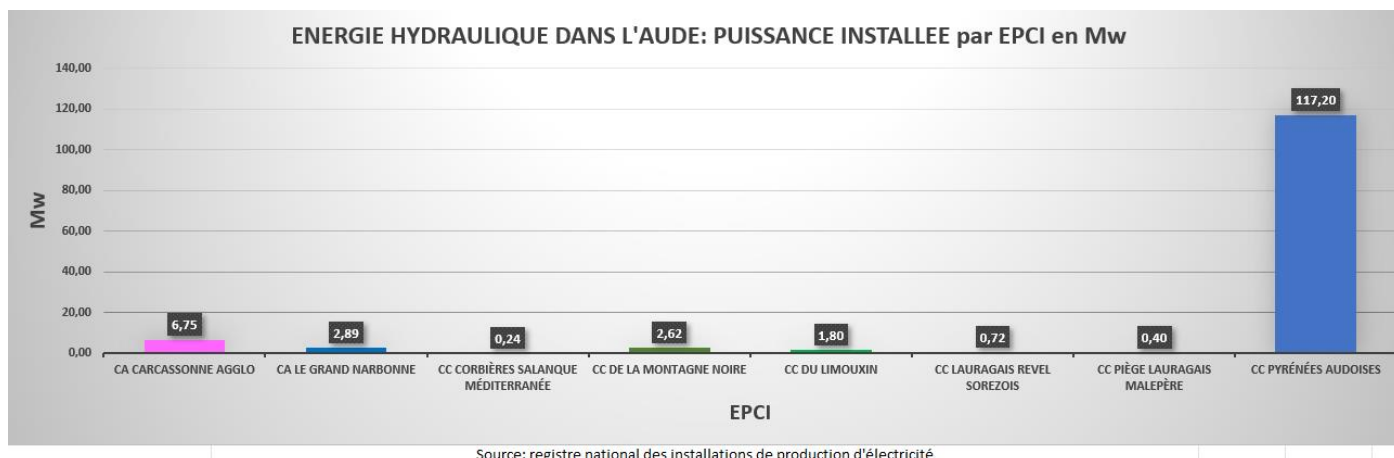
L'éolien terrestre dispose dans l'Aude d'une puissance installée de 467,57 Mw soit 53,3% des Enr du département (voir notre post du 13 février dernier). 118 autres Mw devraient être prochainement installés. C'est le département d'Occitanie le plus équipé et le 6^{ème} de France. Ces mégawatts sont produits principalement par 4 EPCI : la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (129,21 Mw, soit 27,6% du total départemental), la communauté de communes de la Montagne Noire (123,49 Mw, 26,4%), la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée (96,6 Mw, 20,6%) et la communauté de communes du Lézignanais Corbières Minervois (71,2 Mw, 15,2%). Les mois à venir verront de nouvelles éoliennes (plus hautes et plus puissantes) remplacer une partie du parc ancien et peut-être quelques installations nouvelles. L'éolien en mer devrait entrer en production à partir de 2024.



Source: registre national des installations de production d'électricité

Volume de production d'énergie hydraulique par EPCI

Sans surprise, la communauté de communes des Pyrénées audoises assure presque l'intégralité de la production d'énergie hydraulique.

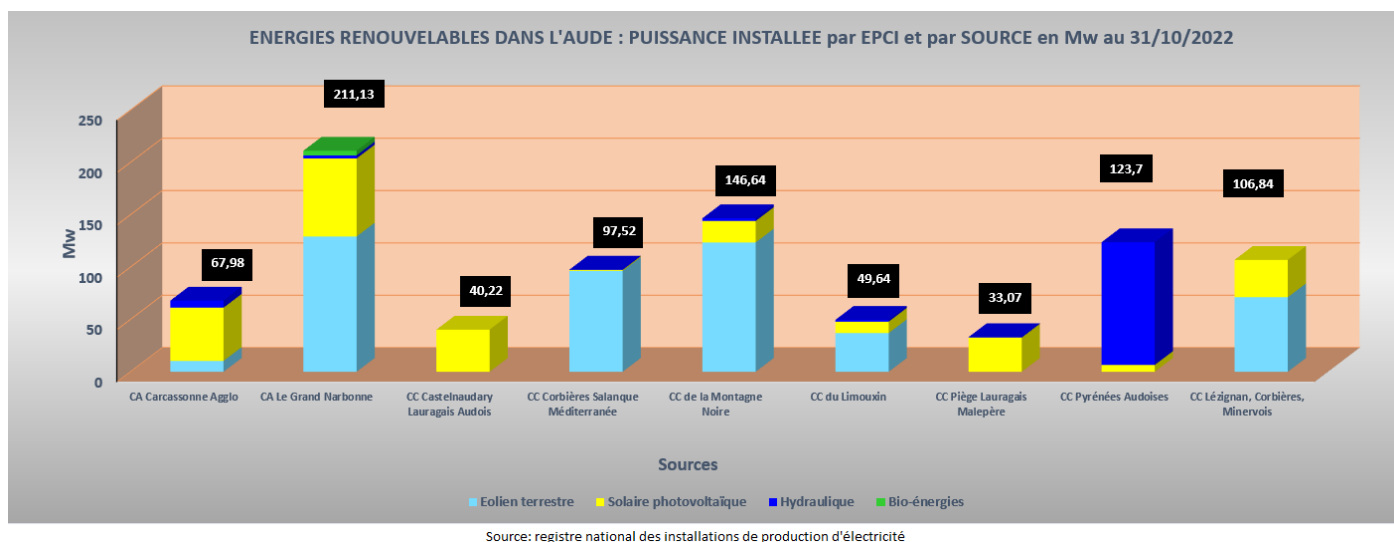


Bilan par EPCI

Le graphique ci-dessous montre la contribution de chaque EPCI, autrement dit de chaque intercommunalité, dans la production des 4 principales sources d'énergies renouvelables présentes dans l'Aude (l'éolien terrestre, le photovoltaïque, l'hydraulique et les bioénergies).

Le Grand Narbonne se hisse sur la 1ère marche du podium avec 211,13 Mw produits, essentiellement grâce au vent et au soleil. Il est suivi de la Montagne Noire (146,64 Mw) où l'énergie éolienne tient une place dominante. La 3ième place revient aux Pyrénées audoises (123,7 Mw), qui exploitent l'énergie hydraulique.

Il est aisé d'observer que certains EPCI ont pris du retard (CC de la Piège, de Castelnaudary, du Limouxin), soit du fait de difficultés de raccordement aux réseaux RTE ou Enedis, soit du fait d'un moindre intérêt pour l'une ou l'autre des sources d'EnR.



Positionnement d'ECCLA dans l'examen des projets d'installation d'EnR

Notre association a défini quelques règles de base :

- Pour le solaire photovoltaïque :
 - Priorité aux toitures commerciales et industrielles, aux délaissés autoroutiers, routiers et ferroviaires, aux friches industrielles et aux zones dégradées ; grande vigilance pour les projets établis sur des zones naturelles et/ou agricoles, examen attentif des compensations et des dérogations EP. Importance des avis MRAe.
 - Limitation du développement de l'agrivoltaïque tant en superficie qu'en nombre de projets par commune (pour ne pas dégrader les sites et paysages agraires) et sous réserve d'en prouver la nécessité agricole.
- Pour l'éolien terrestre : priorité au repowering, sous réserve de ne pas accroître l'impact sur la faune ; grande vigilance pour les nouveaux projets, examen attentif des dérogations EP. Importance des avis MRAe.
- Pour toutes les sources d'EnR :
 - Nécessité de mettre en place des zonages par EPCI identifiant les zones favorables/défavorables pour le développement des EnR.
 - Priorité aux projets citoyens et coopératifs.

Autres actions d'ECCLA pour la protection de l'environnement

- Participation institutionnelle :
 - Pôle EnR de la DDTM (présentation des projets d'installations photovoltaïques, éoliennes ou autres).
 - Commissions départementales CODERST (risques industriels), CDPENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) et CDNPS (paysages et sites).
 - Conseil Economique Social et Environnemental du département de l'Aude.
 - Commissions Locales de l'Eau : basse vallée de l'Aude, Salse-Leucate, Fresquel.
 - Commissions biodiversité Natura 2000 (8 instances) ; autres commissions biodiversité (6 instances).
 - Commissions transport & mobilité ; commission éolien offshore.
 - Commissions de suivi de site : usines SEVESO seuil haut (Orano-Malvesi, EDN, Port-la-Nouvelle, Titanobel) et autres lieux (Salsigne, Lafarge, Lambert, Bioterra).
 - Consultations relatives aux SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : surveillance de l'application de la politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des PCAET (Plan Climat, Air, Energie Territorial).
- Participation au Comité de Pilotage du programme SENTINELLE de FNE. Détection des atteintes à l'environnement et des initiatives favorables <https://sentinellesdelanature.fr/>

- Promotion des initiatives favorisant le développement de l'agriculture et de l'élevage bio.

**LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES EnR EST UNE NÉCESSITÉ
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

REJOIGNEZ-NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

ECCLA, 170 avenue de Bordeaux, 11100 NARBONNE

Tél : 04 68 41 75 78, e-mail : eccla@wanadoo.fr, web: eccla-asso.fr, Facebook : eccla